CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E178975** **VALABLE JUSQU'AU** **27/04/2027**

ÉDITÉ LE 12/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/10/2018

Raison sociale : HENGEL MICHEL

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 09/11/2018

Capital : 5 000

55 RUE DE L'ILE NAPOLEON
68170 RIXHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2018 B 1016

Siret : 843 321 506 00019

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 50 00455-

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 168025673 L 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 168025673 L 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 89 45 10 17 **Fax :**

Portable : 06 01 00 29 82

Responsabilité légale :
LE VAN CONG FRANCK PRÉSIDENT

Site Internet : www.hengel-michel.fr

E-mail : sashengel@sashengel.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 589 093 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	28/04/2026
3181 PROB	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		28/04/2026
3211 PROB	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)		28/04/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/05/2026 10:46

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E178975** **VALABLE JUSQU'AU** **27/04/2027**

ÉDITÉ LE **12/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/10/2018
Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 09/11/2018
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2018 B 1016

Siret : **843 321 506 00019**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 50 00455-
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 168025673 L 001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 168025673 L 001
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **HENGEL MICHEL**

55 RUE DE L'ILE NAPOLEON
68170 RIXHEIM

Téléphone : 03 89 45 10 17 **Fax :**
Portable : 06 01 00 29 82

Site Internet : www.hengel-michel.fr
E-mail : sashengel@sashengel.fr

Responsabilité légale :
LE VAN CONG FRANCK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	28/04/2026
3211 PROB	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	28/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	28/04/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	28/04/2026
o Isolation des murs par l'extérieur	28/04/2026
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	28/04/2026
o Isolation des combles perdus	28/04/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/05/2026 10:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.